

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC)



2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2019, présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CONTEXTE	5
1.1 Organisation administrative du service	5
1.2 Mode de gestion du service	5
1.3 Prestations assurées dans le cadre du service	5
2. LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES	6
2.1 Dossiers de conception et contrôles de bonne exécution	6
2.2 Nombre de contrôles réalisés en 2019	7
2.3 État des lieux des installations	8
2.4 Actions réalisées	9
2.5 Projets à l'étude	9
3. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS	9
3.1 Résultats 2019	9
3.2 Section de fonctionnement	10
3.2.1 Evolution des dépenses	10
3.2.2 Evolution des recettes	10
3.2.3 Répartition des produits de service	11
3.3 Section d'investissement	11
3.4 La dette	11
3.5 Tarification du service	11
3.6 Subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	11
3.7 Financement des investissements	12
4. INDICATEURS REGLEMENTAIRES	12
4.2 Populations concernées par le SPANC	12
4.3 Le règlement de service	12
4.4 Indice de mise en œuvre SPANC	12
4.5 Taux de conformité	13

Rédacteur du document

Date	Rédacteur	Observations / Commentaires	Version
19/08/2020	SINQUIN Antoine	Création du Document	A1
25/08/2020	SINQUIN Antoine	Intégration partie finances (Mélanie Gloaguen)	A2

1. CONTEXTE

L'Assainissement Non Collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux ménagères (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...).

L'ANC est reconnu comme une solution à part entière, alternative au réseau public de collecte et au moins aussi efficace, avec un impact environnemental des rejets moindre en zone rurale.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a confié aux communes la compétence de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC). Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de Douarnenez Communauté a été créé le 1er janvier 2006.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 précise les conditions d'exercice de cette compétence.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local chargé d'une part, de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et d'autre part, de contrôler les installations existantes. Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure l'équilibre financier.

1.1 Organisation administrative du service

Douarnenez Communauté regroupe depuis le 1er janvier 2018, les communes de Le Juch, Douarnenez, Kerlaz, Poullan sur Mer et Pouldergat.

Le SPANC de Douarnenez Communauté intervient sur ces 5 communes.

1.2 Mode de gestion du service

Le service est géré en régie depuis le 1^{er} mars 2013.

1.3 Prestations assurées dans le cadre du service

Le SPANC de Douarnenez Communauté assure en régie :

- Le contrôle des installations (existantes ou neuves) d'assainissement non collectif :

Il s'agit du contrôle périodique des installations qui permet de vérifier l'entretien et l'état de fonctionnement des installations. Il est réalisé avec une périodicité de 4 ans pour les installations « non conformes polluantes », 6 ans pour les installations « non conformes » et de 10 ans pour les installations « conformes » ou en « absence de défaut ».

- Le contrôle de conception

Il consiste à réaliser l'instruction des dossiers de conception d'installation d'assainissement non collectif afin d'émettre un avis sur la faisabilité d'un projet de création ou de réhabilitation. Lorsqu'il s'agit d'une maison neuve, il intervient en parallèle de la demande d'urbanisme et est obligatoire pour la demande de permis de construire.

- Le contrôle de bonne exécution des travaux (ou de réalisation)

Avant le remblaiement des ouvrages, un avis sur la conformité du dispositif est émis. Il permet de s'assurer que le dispositif est conforme au projet validé lors du contrôle de conception.

2. LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES

2.1 Dossiers de conception et contrôles de bonne exécution

Dossiers de Conception :

Pour l'année 2019, **10 dossiers** de Conception ont été instruits.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Douarnenez	15	10	8	9	10	10	9	5	9	18	8	12	16	4
Le Juch	4	3	4	3	1	0	5	2	4	7	4	3	6	1
Poullan	12	0	4	4	9	1	4	6	11	13	6	5	7	1
Kerlaz	4	4	4	4	8	3	5	1	5	5	4	1	4	3
Pouldergat	22	7	3	7	5	3	7	4	7	10	2	13	13	1
TOTAL	57	24	23	27	33	17	30	18	36	53	24	34	46	10

Tableau 1 : Répartition par commune du nombre de contrôles de conception réalisés depuis la création du service

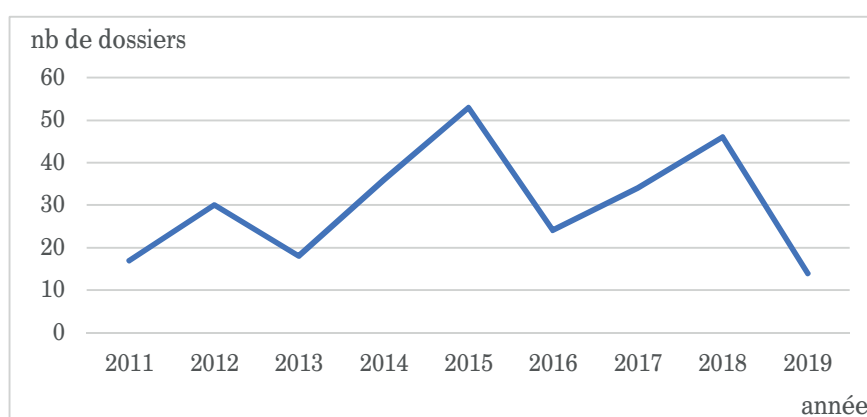


Figure 1 : Evolution du nombre de dossiers de conception instruits par le service depuis 2011

Contrôle de Bonne Exécution :

27 installations neuves ont été contrôlées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Douarnenez	13	5	5	4	7	3	1	5	7	7	12	10	11	7
Le Juch	3	3	1	3	0	0	1	1	5	2	7	2	4	0
Poullan	9	0	5	2	6	1	2	0	8	5	4	5	8	3
Kerlaz	4	3	4	3	4	1	0	3	3	2	5	1	4	4
Pouldergat	21	6	2	6	3	0	4	5	3	4	7	4	7	13
TOTAL	50	17	17	18	20	5	8	14	26	20	35	22	34	27

Tableau 2 : Répartition par commune du nombre de contrôles de Bonne Exécution réalisés depuis la création du service

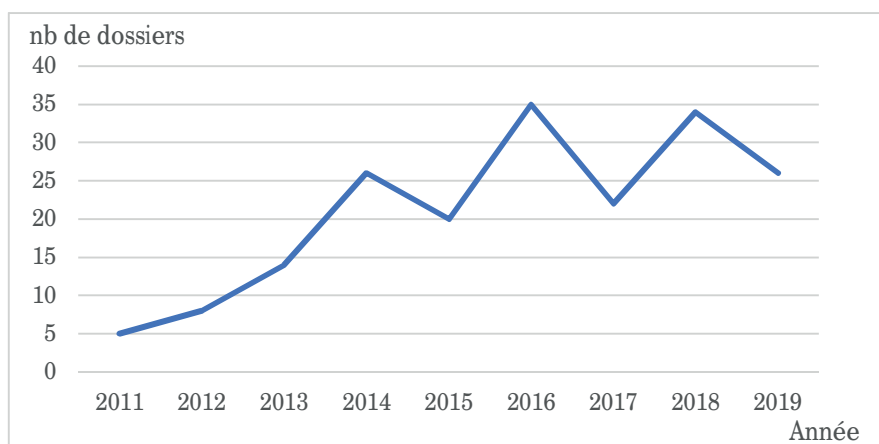


Figure 2 : Evolution du nombre de contrôles de bonne exécution des travaux depuis 2011

Le nombre de dossiers de conception et de bonne exécution des travaux sont en diminution en 2019 (37 au total). Ceci s'explique en grande partie par la fin du programme d'aide financières mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réhabilitation des assainissements présentant un risque sanitaire.

2.2 Nombre de contrôles réalisés en 2019

Le SPANC de Douarnenez Communauté est à ce jour identifié par les usagers, les notaires, les agences immobilières, les bureaux d'études, les vidangeurs et les terrassiers comme l'interlocuteur compétent en matière d'assainissement non collectif.

La reprise en régie du service et la mise en place d'une nouvelle organisation a permis d'aboutir à une facturation au début du mois suivant l'intervention et ainsi à une meilleure réactivité du service rendu à l'usager et aux partenaires (notaires).

Sur l'année 2019, **118 installations** ont été vérifiées dans le cadre du contrôle périodique et des ventes immobilières.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019	Moyenne
Contrôle de bon fonctionnement	394	161	326	447	544	20	118	490%	287
Dont diagnostic vente	14	12	15	16	15	16	38	137%	18
Neuf conception	14	36	58	24	34	46	10	-360%	32
Neuf exécution	18	26	19	35	22	34	27	-21%	26

Tableau 3 : Evolution du Nombre total de contrôles réalisés

Le nombre de diagnostic de conformité réalisés dans le cadre des ventes immobilières a augmenté de façon significative en 2019 (+ 137 %)

	Bon Fonctionnement	Bon fonctionnement Vente	Conception	Réalisation
Douarnenez	21	25	4	7
Kerlaz	12	2	1	4
Le Juch	9	1	1	0
Poudergat	21	3	3	13
Poullan-sur-mer	17	7	1	3
Total Dzco	80	38	10	27

Tableau 4 : Nombre contrôles réalisés par commune

2.3 État des lieux des installations

Conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006, le SPANC a l'obligation de réaliser un contrôle périodique de bon fonctionnement de tous les dispositifs d'assainissement non collectif existants sur son territoire. Pour rappel, la périodicité des contrôles est fixée à 10 ans pour les installations conformes ou en « absence de défaut », 6 ans pour les installations non conformes non polluantes et 4 ans pour les installations non conformes polluantes (délibération n° DE 95-2017 du 28/09/2017).

Les fréquences de contrôle depuis le 1^{er} janvier 2018 sont les suivantes :

	Fréquence de contrôle
Installations non conformes "polluantes"	4 ans
Installations comprises entre 20 et 200 EH	5 ans
Installations non conformes	6 ans
Installations conformes ou en absence de défaut	10 ans

Tableau 5 : Fréquence des contrôles depuis le 1^{er} janvier 2018

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages d'assainissement non collectif concernent toutes les installations neuves, réhabilitées ou existantes.

L'objectif de ce contrôle est de s'assurer que les ouvrages sont bien entretenus, que l'installation n'entraîne pas de pollution des eaux ou des milieux aquatiques et qu'elle ne porte pas atteinte à la salubrité publique.

L'arrêté du 27/04/2012 applicable au 1^{er} juillet 2012 vient compléter l'arrêté du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de contrôle des installations existantes. Il convient également de prendre en compte l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant les prescriptions techniques applicables aux installations neuves. Ces modifications visent à simplifier les modalités de contrôle et à les uniformiser.

Classification	Nombre d'installation	%
F1 Absence de défaut	651	33,9%
F2 Non conforme non polluant (NC1)	1 201	62,6%
F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré	3	0,2%
F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	25	1,3%
F5 Installation non conforme	19	1,0%
F5 Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	8	0,4%
F6 Absence d'installation	13	0,7%
TOTAL	1 920	100,0%

Tableau 6 : Classification des installation ANC de Douarnenez Communauté

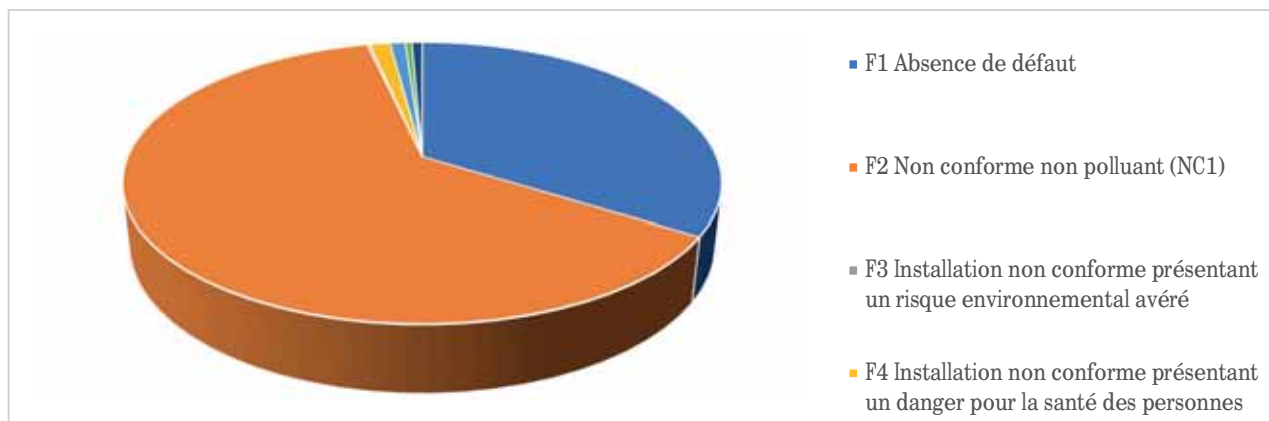


Figure 3 : Représentation graphique de la répartition des installations ANC par type de conformité

Sur le territoire de Douarnenez Communauté, 33,9 % des installations existantes contrôlées sont conformes ou en absence de défaut.

La majorité des non-conformités sont de type F2 : « Non conforme non polluant » (62,6 % du total soit environ 95% des non-conformes).

2.4 Actions réalisées

- ✓ Intégration progressive des dossiers usagers dans le logiciel métier mutualisé entre l'assainissement collectif et non collectif : Y-assainissement d'Ypresia.
- ✓ Développement de la facturation via Ypresia et CIRIL
- ✓ Mise à jour des données et suivi des dossiers de non-conformité pour application des pénalités (en cours).
- ✓ Intégration automatique de la base de données ANC dans l'outil SIG : interrogation directe de la base YPRESIA par le SIG (INTRAGEO).
- ✓ Participation aux différentes réunions du Conseil Départemental.
- ✓ Production de données et de cartographie pour les services de l'Etat et pour l'EPAB dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau du bassin versant du Ris.

2.5 Projets à l'étude

- ✓ Réflexion sur les actions à mener pour réduire le nombre d'installation polluante.
- ✓ Homogénéisation des bases de données usagers de l'eau et usagers ANC et développement d'une passerelle pour les mises à jour (vente immobilière, changement de locataire...)

3. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le SPANC est géré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

Règles comptables des Services locaux d'assainissement (instruction comptable M49), budget équilibré et financement du service par des redevances versées par les usagers en échange de prestations effectuées.

3.1 Résultats 2019

Le résultat net de fonctionnement 2019 redevient positif par rapport à 2018 et se monte à 26 249 €. Dès lors, le résultat cumulé de fonctionnement est en augmentation et présente un montant de 59 663 €.

Le résultat net d'investissement pour 2019 est de 1 789 € et le budget SPANC présente un résultat cumulé 2019 excédentaire, à hauteur de 3 631 €.

	Résultat de l'exercice (€HT)	Résultat antérieur (€HT)	Résultat cumulé (€HT)
FONCTIONNEMENT	26 249,82	33 413,29	59 663,11
INVESTISSEMENT	1 789,03	1 842,08	3 631,11

Tableau 7 : Résultats de l'exercice 2019 du SPANC de Douarnenez Communauté (en €HT)

3.2 Section de fonctionnement

3.2.1 Evolution des dépenses

Chapitre comptable Valeurs en €HT	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ratio	Variations 2018/2019
Charges à caractère général	4 276,65	861,58	981,89	4 864,13	7,7%	395,4%
Charges de personnel	64 802,56	29 581,10	57 167,05	2 8230,13	44,6%	-50,6%
Autres charges de gestion courante	25,03	0,13	72,59	95,52	0,2%	31,6%
Charges exceptionnelles	45 190,41	82 529,57	67 743,14	26 893,35	42,5%	-60,3%
Dotations aux provisions				1 377,82	2,2%	
Opérations d'ordres	1 000,00	1 000,00	1 558,93	1 888,93	3,0%	21,2%
TOTAL	115 294,65	113 972,38	127 523,60	63 349,88	100,0%	-50,3%

Tableau 8 : Evolution des dépenses par chapitre comptable (en €HT)

Les dépenses de fonctionnement 2019, d'un montant de 63 349 € sont en baisse de 50,3% par rapport à 2018. Cette baisse s'explique par l'affectation d'un seul agent sur le budget SPANC (d'où un impact significatif sur le chapitre charge de personnel) et par la baisse des subventions reversées aux personnes éligibles.

3.2.2 Evolution des recettes

Chapitre comptable	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ratio	Variations 2018/2019
Produits de services	43 259,13	43 984,66	36 830,71	43 796,40	48,9%	18,9%
Atténuation de charges	6 811,44	134,43		246,33	0,3%	
Subvention d'exploitation	72 228,83	92 724,40	86 132,95	45 548,78	50,8%	- 47,1%
Autres produits de gestion	0,06		1,39	2,75	0,0%	97,8%
Produits exceptionnels		914,57	0,44	5,44	0,0%	1136,4%
TOTAL	122 299,46	137 758,06	122 965,49	89 599,70	100,0%	-27,1%

Tableau 9 : Evolution des recettes par chapitre comptable (en €HT)

En matière de recettes, on peut constater une baisse générale des recettes 2019. Ceci est surtout dû à une baisse importante des subventions perçues pour les travaux de réhabilitation d'ANC. En effet, celles-ci passent de 86 132 € en 2018 à 45 548 € en 2019.

Néanmoins, on peut noter une augmentation des produits de services pour 2019 avec un montant de 43 796 €.

3.2.3 Répartition des produits de service

	2018	2019	Variation 2019/2018
Redevances	32 960	32 452	-1,5%
Diagnostic de vente	739	5249	610,3%
Conception	1 973	1 847	-6,4%
Réalisation	1 159	4 248	266,5%

Tableau 10 : Répartition des produits du service (en €HT)

3.3 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement 2019 se résument à l'achat de téléphone portable.

3.4 La dette

Il n'y a aucun emprunt sur le budget SPANC.

3.5 Tarification du service

L'assemblée délibérante vote les tarifs, Les tarifs fixés sont les suivants :

Tarifs (€ TTC)	2013	2014 - 2017	2018	2019
Premier contrôle de diagnostic	84	100,10	125	125
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien <20EH	63	100,10	125	125
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien <200EH	200	200	250	250
Contrôle de conception (nouvelle ou réhabilitée)	70	70	70	70
Contrôle de bonne exécution (nouvelle ou réhabilitée)	85	85	85	85
Diagnostic de vente	150	150	150	150
Contre visite	45	45	45	45
Amende*	200,2	200,2	250	250

Tableau 11 : Tarifs du service SPANC de Douarnenez Communauté

Les tarifs sont stables depuis 2013 en contrôle de conception et de bonne exécution ainsi que pour les diagnostics de vente. Une augmentation des tarifs pour les contrôles de bon fonctionnement a été votée en septembre 2017 pour une application en janvier 2018. L'objectif de cette augmentation a pour objectif de pénaliser les installations polluantes contrôlées tous les 4 ans sans impacter les autres usagers. En effet, en plus de cette augmentation, les fréquences de contrôles ont également été modifiées (voir paragraphe 2.3 Page 8).

A noter que la gestion en régie directe permet d'assurer un réel rôle de service public que ne permettait pas la gestion par sous-traitance avec un prestataire.

*En cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions des agents du SPANC et après une mise en demeure préalable conformément à l'article 28 du règlement de service, l'utilisateur est astreint au paiement de la pénalité financière prévue par l'article L.1331-8 du Code de la santé publique. Le montant de cette pénalité a été fixé au montant de la redevance de contrôle de fonctionnement et d'entretien majorée de 100%, par délibération du conseil communautaire dans sa séance du 28 septembre 2017.

3.6 Subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le 10^{ème} programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne qui soutenait les SPANC pour la réalisation des contrôles de conception et de bonne exécution des travaux des projets d'assainissements non collectifs neufs ou

en réhabilitation, ainsi que pour l'animation des opérations groupées de réhabilitation des assainissements individuels défectueux et les travaux de mise en conformité, s'est achevé le 31/12/2018.

Les subventions sont versées sur l'année N+1, en fonction du nombre de contrôles réalisés durant l'année N. Les subventions de 2018 ont donc été versées en 2019.

Le SPANC a bénéficié de 45 548 €HT d'aide financière en 2019.

3.7 Financement des investissements

Montants des travaux réalisés : Les travaux de réalisation ou de réhabilitation des installations ne sont pas réalisés par le SPANC, par conséquent, seuls les amortissements apparaissent.

État de la dette : Le SPANC de Douarnenez Communauté n'a pas recours à l'emprunt, donc l'état de la dette est sans objet.

4. INDICATEURS REGLEMENTAIRES

Le décret n° 2007-675 pris pour l'application de l'article L2224-5 du CGT et l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics d'eau potable et d'assainissement définissent les indicateurs spécifiques au Service Public d'Assainissement Non Collectif. Une circulaire du 28 avril 2008, relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement, est venue complétée le dispositif réglementaire déterminant notamment le degré de fiabilité de la production de chaque indicateur.

4.2 Populations concernées par le SPANC

La population concernée par le service du SPANC est présentée dans le tableau suivant :

	Nb d'habitant moyen par ménage *	Nb d'habitation contrôlée par le SPANC	Population concernée par le SPANC
DOUARNENEZ	1,8	544	979
KERLAZ	2,3	250	575
LE JUCH	2,4	219	526
POULDERGAT	2,3	500	1150
POULLAN-SUR-MER	2,2	407	895
Total SPANC DZCO	2,2	1920	4125

**Données INSEE 2017*

Tableau 12 : Populations concernées par le SPANC en 2019

4.3 Le règlement de service

Le règlement de service a été rédigé et validé par le conseil communautaire le 28 Septembre 2017. Son application est effective depuis le 3 octobre 2017. Il est disponible sur le site internet de la Communauté de communes : <http://www.douarnenez-communaute.fr>

4.4 Indice de mise en œuvre SPANC

Cet indicateur réglementaire descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le SPANC. Il est compris entre 0 et 140 et traduit le niveau de mise en œuvre des missions obligatoires et facultatives en matière d'assainissement non collectif. Cependant, les éléments facultatifs ne sont comptabilisés que si tous les éléments obligatoires sont assurés.

Il est à noter que cet indicateur ne doit pas être interprété en termes de « performance » du service car il ne contient pas d'information sur la qualité des prestations assurées.

Il est calculé en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B.

La mise en œuvre du SPANC de Douarnenez Communauté est effective pour ses compétences obligatoires avec une valeur de 80 en partie A. En revanche, elle ne propose aucune compétence complémentaire.

A. Éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif			B. Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif		
	oui	non		oui	non
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération		x	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange		x
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	x		Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations		x
Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations	x		Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations		x
Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	x				
Total Indice A	80		Total Indice B	0	

Tableau 13 : Indice de mise en œuvre du SPANC

4.5 Taux de conformité

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement non collectif en restreignant la non-conformité aux seules installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement ainsi qu'aux absences d'installation, conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013. Le calcul est donc le suivant :

Installations conformes pour les installations neuves + installations qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ni de risque environnemental avéré pour les installations existantes depuis la création du service.

	2015	2016	2017	2018	2019*
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	1 818	1 881	1 893	1898	1924
Nombre d'installation conforme ou contrôlée « en absence de défaut »	405	460	550	581	651
Nombre d'installations qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ni de risque environnemental avéré	1 261	1 264	1 193	1178	1201
Taux de conformité (%)	91,6	91,7	92,1	92,7	96,3%

*Extraction logiciel métier YPRESIA

Tableau 14 : Taux de conformité des installations

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de Douarnenez Communauté est de 96,3%. Cette augmentation est liée au nombre important de réalisation de nouvelles installations et de mises en conformité en 2018. Ces travaux étaient encouragés par les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du 10^{ème} programme.